



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail,  
des Solidarités et de la Protection des Populations**  
Service Santé et Protection Animales, Certification  
et Environnement

## **CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE AU PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT DÉFINITION DES MESURES DE SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE BOVINE DANS LA FAUNE SAUVAGE SUITE A LA DÉTECTION D'UN FOYER EN ÉLEVAGE SUR LA COMMUNE DE LIVINHAC LE HAUT**

### **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Rodez, le 23 mai 2023

#### **MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Le projet d'arrêté ainsi que sa note de présentation ont été mis à la disposition du public pendant 21 jours consécutifs entre le vendredi 28 avril et le jeudi 18 mai 2023 inclus sur le site de l'État en Aveyron (<https://www.aveyron.gouv.fr/consultations-en-cours-r204.html>) conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement applicables aux décisions, autres que les décisions individuelles, des autorités publiques susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

Durant cette période, le public était invité à communiquer ses observations par voie :

- dématérialisée avec envoi des mails comportant dans leur titre la mention « avis / surveillance faune sauvage tuberculose » sur l'adresse [ddetspp-spa@aveyron.gouv.fr](mailto:ddetspp-spa@aveyron.gouv.fr) ;
- postale en adressant les avis à la DDETSPP – Services SPACE – 9, rue de Bruxelles – BP 3125 – 12031 RODEZ Cedex 9. Une adresse électronique était à disposition pour recueillir les observations :

#### **OBSERVATION DU PUBLIC**

Aucune observation n'a été transmise pendant la phase de consultation aussi bien par voie postale que par voie dématérialisée.

